

MEUSONIC : Une jungle compliquée

En concevant et fabricant ses propres produits de haute technologie, l'entreprise Meusonic prend un nouveau virage. Oublié le temps de la seule sous-traitance, place à l'innovation et aux nouveaux marchés. Rencontre avec le PDG, Pascal VEILLAT.



Quand vous êtes-vous lancé dans une démarche de propriété industrielle ?

J'ai repris l'entreprise en 2003. Le point de départ a été la création du bureau d'études. Aujourd'hui, 10 ingénieurs y travaillent. On a proposé des offres de service de R&D pour le compte de nos clients. On a décidé dans la foulée, avec OSEO, de concevoir nos propres produits. On n'a pas déposé de brevets, car les technologies existent déjà. On a quelques innovations, mais difficilement brevetables. On développe des produits qui depuis le 11 septembre 2001, les gros industriels européens rencontrent beaucoup de difficultés à s'approvisionner aux

n'existent plus en Europe. Et

Avez-vous entrepris des démarches auprès de l'INPI ?

Oui, on a racheté un brevet à une société nancéienne, qui a inventé une puce miniature électronique RFID (radiofréquence, identification) permettant d'identifier et de tracer des animaux ou des objets. La société n'avait pas les moyens d'industrialiser son invention. On s'en est chargé. La puce pourra être utilisée sur les souris de laboratoire. Le rachat de la licence ne suffisait pas. On a acquis le brevet et le savoir-faire. Le problème est qu'il était déjà obsolète. Le rapport de recherches avait traîné et la date fatidique des 12 mois était dépassée. On ne pouvait donc plus faire d'extension internationale. Du coup, on a redéposé un brevet avec une démarche spécifique, qui nous protège et nous laisse 36 mois pour savoir dans quel pays on voudra vendre la puce. On a également déposé auprès de l'INPI une marque et un logo.

Est-ce compliqué ?

Ça me paraît très compliqué sachant que le brevet ne protège que très partiellement. On est dans un domaine qui évolue vite. Le brevet est trop statique et la démarche trop lente. L'autre désavantage est que lorsqu'on dépose auprès de l'INPI, on rend public notre savoir-faire. C'est une option, mais pas la solution. Nous, on fait en sorte de ne pas tout mettre dans le brevet et après on essaie de jouer le secret en faisant signer des accords de confidentialité à nos fournisseurs et nos partenaires.

Malgré tout, vous avez déposé un brevet, pourquoi ?

Même si la protection est partielle, le brevet reste important. Aux Etats-Unis, la première chose que nos clients nous ont demandé, c'était la copie du brevet. Ils sont très sensibles à la protection industrielle.

Comment qualifieriez-vous l'administratif ?

C'est une jungle compliquée. Le rapport de recherches que vous recevez, c'est du charabia. Vous déposez et vous êtes face à des antériorités. Même les juristes ont du mal à s'engager. Le cabinet de conseil est indispensable. Au fur et à mesure, je comprends mieux ce qui est brevetable ou non et dans quel pays il faut déposer. Quelqu'un est récemment venu réaliser un pré-diagnostic, mais ça ne m'a servi à rien. Dans mon cas, je devrais aller rencontrer directement les experts de l'INPI à Nancy.

Avez-vous reçu des aides financières ?

Oui, de la part d'OSEO. J'ai bénéficié d'avances remboursables à l'innovation, d'aides au recrutement et un contrat de développement à l'innovation d'un prêt de 600 000 euros, qui a été abondé par la région. On profite également d'une avance remboursable de 50 000 euros du programme Alizé.

